

1^{er} mars 2022

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 1^{er} mars 2022 à 19 h 30 tenue en présentiel

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Jean-François Gagnon, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Est Absent : M. Pascal Gonnin, conseiller,

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2022;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Demande d'appui de l'organisme Le Vent Dans Les Arts
8. Adoption du règlement 2022-453 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;
9. Résolution pour adopter le rapport d'activité annuel du plan de mise en œuvre pour 2021;
10. Dépôt des appels d'offres pour la vidange des fosses septiques;
11. Contrat de Mme Isabelle Perreault inspectrice et responsable de l'urbanisme et de l'environnement;
12. Comité Culturel - demande pour le versement de la subvention annuelle;
13. Résolution pour annuler les taxes du dossier F. M. Bessette, en tutelle;
14. Résolution concernant les bacs de recyclage offerts à vingt-cinq dollars;
15. Résolution pour s'approprier une somme au fonds carrières et sablières pour finaliser le projet RIRL Sainte-Anne Sud;
16. Dépense du puit au 145 et au 147 de l'église;
17. Résolution concernant notre participation au projet de récupération du polystyrène et l'achat du bac;
18. formation sur l'adoption de la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (PL64) ;
19. Programme d'aide d'entretien du réseau routier local – PAERRL 2021
20. Voirie;
21. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
22. Comité;
23. Période de questions;
24. Affaires nouvelles;

1. Reconnaissance d'un organisme OBNL;
 2. Congrès ADMQ du 15 au 17 juin 2022;
 3. Vente pour taxes 2022
25. Levée de la session;

2022-03-023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucun résident présent.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^E FÉVRIER 2022;

2022-03-024

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2022;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
ET APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2022 soit adopté tel que présenté;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

Points :

- 10. Vente pour taxes : sera discuté au point affaires nouvelles

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2022-03-025

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
ET APPUYÉ par le conseiller Jean-François Gagnon
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 2 février au 1er mars 2022	90 721,24 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	83 493,89 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	447,70 \$
TOTAL	<u>83 941,59 \$</u>
Dépenses durant le mois	1 372,59 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 300,36 \$
Salaires déboursés durant le mois	6 201,01 \$
Total dépenses	<u>94 815,55 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

7. DEMANDE D'APPUI DE L'ORGANISME LE VENT DANS LES ARTS

2022-03-026

CONSIDÉRANT QUE nous voulons encourager l'organisme dans son projet de spectacle intergénérationnel;

POUR CES MOTIFS,
 SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel
 APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100.00\$) au projet de spectacle intergénérationnel offert par Le Vent dans les Arts qui sera présenté sur le territoire du Val-Saint-François en 2022;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-453 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX;

2022-03-027

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'élection de novembre 2021 nous devons mettre à jour le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 1^{er} février par le conseiller Denis Vel résolution 2022-02-020;

CONSIDÉRANT Qu'un avis public a été publié pour respecter l'article 10 et 12 LEDMM le 2 février 2022;

POUR CES MOTIFS,
 SUR PROPOSITION du conseiller Jean-François Gagnon
 APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte le règlement 2022-453 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;

Que ledit règlement soit déposé dans nos archives;

Que ledit règlement soit transmis au MAMAH selon les modalités habituelles;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

9. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR 2021;

2022-03-028

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC du Val-Saint-François, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François relevant de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, daté de janvier 2022, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

QU'elle confie le soin à la MRC du Val-Saint-François de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

10. DÉPÔT DES APPELS D'OFFRES POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES;

2022-03-029

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour le pompage, transport et disposition des boues de fosses septiques;

ENTREPRISE	Montants soumissionnés vidanges sélectives par fosse			
	2022	2023	2024	2025
Beauregard Environnement	173,50\$	173,50\$	182,64\$	182,64\$
Sanivac	250,00\$	270,00\$	290,00\$	305,00\$
Enviro5	165,00\$	165,00\$	175,00\$	175,00\$

CONSIDÉRANT QU'elles sont toutes conformes;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-François Gagnon
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat d'Enviro5, le plus bas soumissionnaire;

QUE le contrat soit d'une durée de quatre ans : 2022-2023-2024 et 2025 tel que soumissionné plus les taxes applicables;

QUE le devis fait partie intégrante de ladite résolution;

QUE le maire et la directrice-générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document jugé nécessaire à ce contrat.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

11. CONTRAT DE MME ISABELLE PERREAULT INSPECTRICE ET RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT;

2022-03-030

CONSIDÉRANT QUE nous avons négocié un nouveau contrat avec Mme Isabelle Perrault, inspectrice et responsable de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente en urbanisme (Bonsecours et Lawrenceville) en sont venues à une entente;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION de la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe le nouveau contrat avec Mme Isabelle Perreault;

Que ce nouveau contrat abroge tous les autres contrats antérieurs;

Que le maire soit autorisé à signer ledit contrat;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

12. COMITÉ CULTUREL - DEMANDE POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE;

2022-03-031

CONSIDÉRANT QUE le conseil octroie une subvention annuelle au comité culturel;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse la subvention annuelle de trois mille dollars (3000\$) au comité culturel de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

13. RÉSOLUTION POUR ANNULER LES TAXES DU DOSSIER F. M. BESSETTE, EN TUTELLE;

2022-03-032

CONSIDÉRANT QUE le dossier de la propriété de F & M Bessette est en curatelle;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé un ajustement de valeur à l'évaluateur J. Pierre Cadrin pour ne pas biaiser la valeur au rôle et de la taxation;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de la propriété est passée de cent quatre-vingt-deux mille sept cents dollars (182 700\$) à cent dollars 100\$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un solde impayé de sept mille cent soixante-neuf dollars et onze sous (7 169.11\$) et qu'il ne sera jamais acquitté;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de radier la somme de sept mille cent soixante-neuf dollars et onze sous (7 169.11\$) en taxes impayées;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

14. RÉSOLUTION CONCERNANT LES BACS DE RECYCLAGE OFFERTS À VINGT-CINQ DOLLARS;

2022-03-033

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager le détournement des matières recyclables des sites d'enfouissements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète dix bacs de recyclage pour les offrir aux citoyens au montant de vingt-cinq dollars (25\$);

QUE la méthode du premier arrivé, premier servi sera appliqué;

QUE les résidents ayant déjà bénéficié du programme ne seront pas éligibles;

QU'une fois les dix (10) bacs écoulés l'offre se terminera;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

15. RÉSOLUTION POUR S'APPROPRIER UNE SOMME AU FONDS CARRIÈRES ET SABLÈRES POUR FINALISER LE PROJET RIRL SAINTE-ANNE SUD;

2022-03-034

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut diminuer le fardeau fiscal de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR LE conseiller Jean-François Gagnon

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle va s'approprier le montant de cinquante-deux mille trois cent quarante-huit dollars et quatre sous (52 348.04\$) du fonds carrières et sablières;

QUE le montant total imputé au fonds carrières et sablières sera de deux cent soixante et onze mille huit cent vingt dollars et cinquante et un sous (271 820.51\$) pour le projet RIRL Sainte-Anne Sud;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

16. DÉPENSE DU PUIT AU 145 ET AU 147 DE L'ÉGLISE;

2022-03-035

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû creuser un nouveau puit pour le 145 et au 147 de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons l'imputer la dépense au fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR LE conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle impute le fonds de roulement du total de la dépense du nouveau puits au montant vingt-six mille trente dollars et dix-sept sous (26 030.17\$)

Que le remboursement du fonds de roulement débutera en 2023 et s'échelonnara sur une période de dix (10) ans;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

17. RÉOLUTION CONCERNANT NOTRE PARTICIPATION AU PROJET DE RÉCUPÉRATION DU POLYSTYRÈNE ET L'ACHAT DU BAC;

2022-03-036

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a décidé de mettre en œuvre un projet de récupération de polystyrène par point de dépôt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a fait fabriquer vingt (20) bacs pour la récupération du polystyrène par l'entreprise Millette et Fils au coût de deux cent vingt dollars (220.00\$) chacun;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité intéressée doit manifester son intérêt à la MRC du Val-Saint-François;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle manifeste son intérêt à la MRC du Val-Saint-François pour participer au projet de récupération du polystyrène par point de dépôt;

QUE le conseil achète un bac au montant de deux cent vingt dollars (220.00\$) plus les taxes applicables pour l'installer sur son territoire;

QUE la municipalité aille récupérer le bac à la ville de Valcourt lorsque la distribution sera annoncée;

QUE les sacs seront fournis par la MRC du Val-Saint-François;

QUE la municipalité s'organise pour aller porter les sacs à l'écocentre;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

18. FORMATION SUR L'ADOPTION DE LA LOI MORDERNISANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (PL64) ;

2022-03-037

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels apportera de nouvelles obligations aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que notre personnel soit bien informé;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Gagnon

APPUYÉ PAR Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'inscription au montant de cent vingt-cinq dollars (125.00\$) pour la formation concernant la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels offert par l'ADMQ en webinaire le 17 mars 2021;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

19. PROGRAMME D'AIDE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – PAERRL 2021

2022-03-038

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 242\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

20. VOIRIE;

Chemin Sainte-Anne Sud : il sera à surveiller, les trous commencent à se former;

21. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

22. COMITÉ;

- Comité de gestion : le comité nous demande quelle sera notre orientation concernant l'asphalte du stationnement entre l'église et l'ancien bureau municipal.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucun résident présent

24. AFFAIRES NOUVELLES;

1. RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME OBNL;

2022-03-039

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse, Pêche et plein air de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nous demande de se rattacher à notre organisation comme OBNL;

CONSIDÉRANT QUE nous devons accepter leur demande par résolution;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de reconnaître l'ACP et pleine air de Sainte-Anne-de-la-Rochelle comme OBNL rattaché à la municipalité;

QUE la municipalité dépose une demande à notre assureur pour les inclure à notre police actuelle ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. CONGRÈS ADMQ DU 15 AU 17 JUIN 2022;

2022-03-040

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ fait partie du contrat de travail de la directrice-générale et greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagnon
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que Mme Majella René s'inscrive au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 15 au 17 juin 2022 en présentiel à Québec;

Que les frais de cinq cent trente-neuf dollars (539\$) plus les taxes applicables soient prix dans le budget prévu à cette fin;

Que les frais de déplacement ainsi que de subsistance seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

3. VENTE POUR TAXES 2022

Aucun dossier ne sera déposé en vente pour taxes en 2022.

25. LEVÉE DE LA SESSION;

2022-03-041

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.
Il est 20h54.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-
verbal, le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions »